

**COMMUNE DE BANYULS-sur-MER****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du mardi 27 mai 2025 à 21h00****Délibération n° 041/ mai/2025****Modification du tableau des effectifs - Avancements de grades suite à promotion interne**

L'an 2025, le 27 mai à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurorc VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER,

Absents excusés ayant donné procuration : Maria Joséfa DIAZ pouvoir à Olivier CAPELL, Evelyne CANOVAS pouvoir à Catherine ADELL, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Guy VINOT, Ghislaine BALLESTE pouvoir à Anne MAURAN,

Absents : Cédric CASTELLAR.

Effectif : 27**Quorum : 14****Présents : 22 ; Absents excusés ayant donné procuration : 4 ; Absents : 1**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3 et R.2313-8 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du CGFP ;
Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 6 mai 2025 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la nomination d'agents par voie de promotion interne après inscription sur liste d'aptitude par le centre de gestion des Pyrénées-Orientales ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du CGFP, les emplois de chaque commune sont créés par le conseil municipal.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 26) :

- **d'approuver** les créations et suppressions d'emplois ainsi que la modification du tableau des emplois ainsi proposée (les suppressions de poste interviendront à la date de nomination des agents sur le nouveau grade) :

EFFECTIFS DU PORT DE PLAISANCE

Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Suppression de deux emplois d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints Techniques

Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 1

EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Création de trois emplois d'agent de maîtrise à temps complet :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

- ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 11

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Suppression de trois emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe temps complet

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint techniques

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 16

- nouvel effectif : 13

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération ;
- **de dire** que la dépense sera prise en charge sur le budget de l'année en cours ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance

Marie-José GRASA



Le Maire

Jean-Michel SOLÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER
 MISE A JOUR DU 15/05/2025
 EMPLOIS PERMANENTS COMMUNE

FILIÈRE	EMPLOI/ POSTE	EMPLOIS										EFFECTIFS	
		Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total	Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article L 332-6 du code général de la fonction publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu		Grade de l'agent qui occupe le poste
		TC	TNC		En heures	En ETP	A	B	C				
ADMINISTRATIVE	DGS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X					1	DGS communes de 20 à 40 000 habitants	
	DGS (grade)	35		35	1	X					1	Attaché	
	DGS (grade)	35		35	1	X					1	Attaché hors classe	
	DGS (grade)	35		35	1	X					1	Attaché hors classe	
	DGAS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X					1	DGAS communes de 20 à 40 000 habitants	
	DGAS (Grade) Resp affaires juridiques/état-civil	35		35	1	X					1	Attaché principal	
	Responsable Finances marchés publics	35		35	1	X					1	Attaché principal	
	DRH	35		35	1	X					1	Attaché principal	
	Responsable finances/comptabilité OT	35		35	1	X					1	Rédacteur principal 1ère Classe (MAD)	
	Administratif PM	35		35	1	X			1		1	Rédacteur	
	Administratif secrétaire maire Qualité	35		35	1	X					1	Rédacteur	
	Administratif secrétaire DGS vie citoyenne	35		35	1	X					1	Rédacteur	
	Administratif CTM cimetière	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	communication / événementiel	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	urbanisme	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Secrétariat de direction	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Etat civil	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Communication	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	Comptabilité	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
	urbanisme	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
secrétariat général	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe		
Entretien mairie	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe		
RH	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe		
Etat civil	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe		
RH / Ecoles	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe		
Gestionnaire comptable et budgétaire	35		35	1		X				1	Adjoint administratif principal 2ème classe		
Chargé de communication	35		35	1		X		X		1	Adjoint administratif principal 2ème classe		
OT détachement	35		35	1		X		X		1	Adjoint administratif principal 2ème classe		
Accueil/état civil	35		35	1		X		X		1	Adjoint administratif principal 2ème classe		
Informatique	35		35	1		X		X		1	Technicien (contrat)		
DST (emploi fonctionnel)	35		35	1	X					1	DST communes de 20 à 40 000 habitants		
Directeur des services techniques	35		35	1	X					1	Ingénieur principal		
Responsable urbanisme	35		35	1	X			X		1	Ingénieur		
ST Maçonnerie	35		35	1		X				1	Agent de maîtrise principal		
Adjoint pole travaux publics	35		35	1		X				1	Agent de maîtrise principal		
Responsable pôle travaux publics	35		35	1		X				1	Agent de maîtrise principal		
Responsable bâtiments plomberie électricité	35		35	1		X				1	Agent de maîtrise principal		
Responsable du CTM	35		35	1		X				1	Agent de maîtrise principal		
Espaces verts	35		35	1		X				1	Agent de maîtrise principal		
Adjoint pôle bâtiment plomberie électricité	35		35	1		X				1	Agent de maîtrise principal		
Cantine	35		35	1		X				1	Agent de maîtrise principal		
ASVP PM	35		35	1		X				1	Agent de maîtrise principal		

